

Sommaire

Introduction	p : 3
Tableau synthétique des propositions du Conseil de Développement.....	p : 4
9 fiches – projets proposées par le Conseil de Développement	p : 4 – 13
Grille : Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	p : 14
Conclusion	p : 15
Annexes :	p : 16 à 35

Introduction :

En juillet 2017, le Président de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a saisi le Conseil de Développement dans le cadre de l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme dans le site remarquable de la ville d'Angoulême.

Le Conseil de Développement a été invité à donner sa vision d'ensemble du site patrimonial remarquable, facteur d'attractivité de l'Agglomération, et les liens existants ou à venir entre le plateau et les autres communes de l'Agglomération.

Le groupe-projet a été constitué en septembre 2017 et a travaillé 6 mois sur cette saisine complexe dans un temps très court. Cet avis s'inscrit dans les propositions du Conseil de Développement sur le SCOT (2012), le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (2016) et les travaux sur les thématiques majeures de l'aménagement de l'espace notamment celle des mobilités (2017).

Ce groupe a souhaité entendre les avis, les propositions des citoyens et des acteurs qui vivent, travaillent dans le secteur ou le fréquentent.

Il convient également de noter que ce projet est emblématique des réflexions en cours entre les 38 communes de l'Agglomération : schéma directeur du commerce, schéma du tourisme, politique économique et de l'image, politique des mobilités, Plan local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacements. Le Conseil de Développement a en effet été saisi sur le schéma directeur du commerce et il rendra un avis dans le premier semestre 2018.

Notre avis est construit autour de 3 axes avec la volonté que ce secteur sauvegardé soit un vrai lieu de vie et d'échanges pour tous les habitants et impulse une image innovante dans le respect de sa richesse patrimoniale :

- Les thématiques abordées et des propositions d'actions concrètes ainsi que des points d'alerte
- Une grille d'analyse sur les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du secteur sauvegardé
- Une dernière partie sur la méthodologie retenue

Le groupe-projet souhaite insister sur l'enthousiasme, la créativité et le profond attachement des membres du Conseil, des citoyens et des acteurs auditionnés au secteur sauvegardé de la ville d'Angoulême et leur volonté commune d'être associé à son développement !

FAVORISER LE RAYONNEMENT DU SECTEUR REMARQUABLE DU PLATEAU D'ANGOULEME DANS LE CADRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUITE A LA SAISINE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Voici les thèmes à traiter dans le cadre de la démarche de sauvegarde et de mise en valeur du Plateau d'Angoulême, qui selon l'avis des citoyens et des personnes entendus, permettront d'atteindre un niveau de rayonnement digne du patrimoine en présence. Les actions proposées impliquent chacun d'entre nous, individuellement ou collectivement elles ont des interactions, amplifiant ainsi le résultat attendu.

HABITER ET PRESERVER

Associer mise en valeur du patrimoine et politique de l'habitat
 Créer une maison du patrimoine, guichet-unique permanent
 ✦ Trop de logements vacants

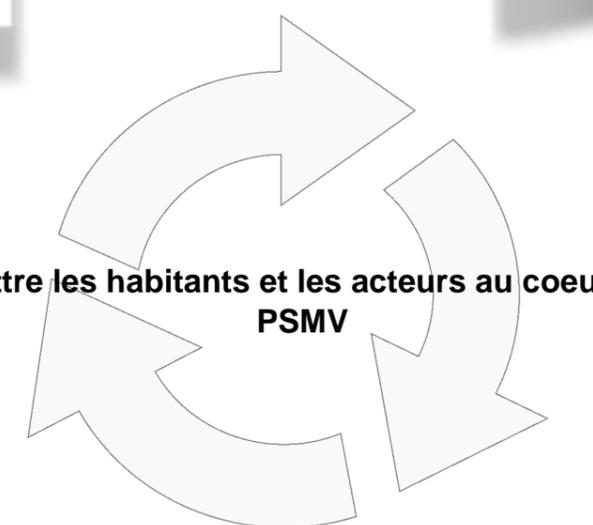
FAIRE SES COURSES

Un plateau «esprit village» ou le retour du commerce de proximité
 ✦ Angoulême est dans une situation difficile

AMENAGER DES LIEUX DE VIE ET DE RENCONTRE

Redonner vie aux places, redonner vie au centre-ville
 Mettre en valeur le jardin vert et végétaliser le plateau

Mettre les habitants et les acteurs au coeur du PSMV



FAIRE CONNAITRE

Une signalétique innovante et efficace pour attirer le touriste
 ✦ Apporter plus de cohérence et de compréhension à la politique touristique

ECHANGER, TRAVAILLER ENSEMBLE

Tenir compte de l'avis du citoyen et des acteurs

VIVRE ENSEMBLE ET SE SOIGNER

Du civisme mais pas que...
 Des services de santé indispensables

SE DEPLACER

Un plateau en mode zéro voiture accessible par des solutions innovantes
 ✦ Se saisir de la question du stationnement

Habiter le plateau, c'est possible et c'est bien pour la mise en valeur du patrimoine

**Les logements vides et parfois non habitables ne sont pas une fatalité.
Des mesures incitatives doivent permettre de ramener des habitants en cœur de ville.
La connaissance des divers dispositifs dont peuvent bénéficier les propriétaires doit être facilitée.**

Propositions

- **Associer mise en valeur du patrimoine et politique de l'habitat**
 - ✓ L'objectif d'incitation à la rénovation doit s'accompagner d'une politique de **mixité sociale** :
 - ☞ Retour des familles par l'aménagement de logements plus grands.
 - ☞ Logements pour des personnes vieillissantes seules ou en couple.
 - ✓ La reconquête des **logements vides** doit être une priorité (voir ci-dessous).
 - ✓ L'innovation architecturale doit être développée afin de pouvoir apporter la **modernité nécessaire** à la ville.
 - ✓ L'intégration du développement durable sera une préoccupation constante.

- **Créer une maison du Patrimoine, guichet-unique permanent pour :**
 - ✓ **Inform**er tous les citoyens sur les différents services, outils et règlements concernant l'urbanisme (Plan Local d'urbanisme Intercommunal, rôle de l'Etablissement Public Foncier, la défiscalisation...) et le patrimoine (outils du PSMV, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme de la Charente, l'Architecte des Bâtiments de France, avec, notamment sa possibilité d'intervention à l'intérieur des bâtiments)...
 - ✓ **Faire un état régulier** sur l'avancement des travaux engagés et exposer les projets à court ou long terme.
 - ✓ **Faire des informations-animations** auprès des habitants du secteur et des acteurs professionnels (artisans...) sur les normes en vigueur concernant la rénovation des bâtiments, l'énergie, la publicité...

Point de vigilance Trop de logements vacants

L'explosion de la construction de logements neufs "avec la loi Robien au début des années 2000" a doté la ville d'un parc de résidences neuves "qui ont concurrencé les appartements du centre-ville, trop petits et vétustes". (France 2, 03 janvier 2017)
Le nombre de logements vides, sur le seul Plateau est évalué à 15%. (Charente Libre, 13 décembre 2016)

Pour reconquérir les logements vacants, nous proposons de :

- Inciter par des mesures fiscales les propriétaires à remettre sur le marché locatif les logements vacants. Devront être exclus de cette mesure les propriétaires qui ont mis leur bien en vente.
- Appliquer fermement la réglementation pour que les propriétaires engagent des travaux de rénovation des logements vétustes.
- Inscrire la réhabilitation des logements dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement par des procédés et des matériaux adaptés.
- Fixer des objectifs très ambitieux de logements à réhabiliter à court ou très moyen terme, au vu de l'ampleur de la tâche. C'est une demande forte des angoumoisins interrogés.
- Remanier les immeubles pour recréer de grands logements qui font cruellement défaut pour les familles
- Etre attentif à la diversité des logements qui doivent pouvoir accueillir des étudiants, des personnes seules, des personnes âgées à mobilité réduite, des familles avec enfants, etc

UN PLATEAU EN MODE ZERO VOITURE, ACCESSIBLE PAR DES SOLUTIONS INNOVANTES

Il est nécessaire de gérer la place que l'on peut accorder à la voiture et de l'associer à des modes alternatifs pour répondre aux besoins des personnes y compris celles en situation de handicap.

Le « Plateau rêvé » qui ressort de la consultation citoyenne est un centre-ville où la place de la voiture est réduite au minimum. L'idée est :

- **de rendre les rues aux piétons, vélos, trottinettes et autres objets innovants et alternatifs à la voiture solo.**
- **de faciliter la mobilité sur le Plateau par une réduction de la place laissée à la voiture que ce soit pour circuler ou pour stationner.**
- **Libérer les places et placettes des voitures**

Propositions

- Des liaisons entre le Plateau et les quartiers situés en contrebas (gare / L'Houmeau / Saint - Cybard) sont à présents jugées indispensables. Celles-ci pourraient prendre plusieurs formes : des escaliers mécaniques au niveau des escaliers existants, des ascenseurs dans la partie la plus abrupte ...
- Rendre le centre-ville à la déambulation des piétons, en toute liberté et tranquillité, par une amélioration de la salubrité de l'air et du niveau sonore. C'est également un moyen de valoriser le patrimoine historique et l'environnement urbain, de renforcer la convivialité y compris pendant les festivals qui animent la cité, d'attirer de nouveaux habitants.
- La piétonisation doit s'accompagner d'une sensibilisation des usagers aux règles de partage de la rue, pour assurer la sécurité de chacun.
- Une attention particulière doit être portée aux piétons de la part des conducteurs d'engins non motorisés ou électriques.

Ces propositions ne signifient pas que la voiture est à proscrire du Plateau mais incite à mieux gérer la place qu'on veut lui accorder en lui associant des modes alternatifs de déplacements.

Point de vigilance

La question du stationnement

Il est essentiel que la collectivité se saisisse de la gestion du stationnement.

En effet, ce thème est apparu comme une préoccupation récurrente lors des réponses ouvertes au questionnaire, quelque soit le sujet abordé.

- Nombre insuffisant de places de parking ;
- Tarif trop élevé ;
- Stationnement compliqué.

En contradiction avec ces propos, la voiture est considérée comme tenant une place trop importante en centre-ville.

« UN PLATEAU ESPRIT VILLAGE » OU LE RETOUR DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

L'animation émanant de l'activité commerciale fait partie des atouts du Plateau. Bars, restaurants et commerces indépendants constituent la singularité qui démarque le Plateau des zones commerciales de périphérie

Il ressort de la consultation citoyenne, la nécessité de soutenir les commerces, d'encourager leur installation tout en arrêtant la construction ou l'agrandissement de bâtiments commerciaux en périphérie.

Le conseil, la proximité, la commodité, le service, l'originalité de l'offre, la compétence du personnel, la qualité de l'accueil, l'authenticité du cadre sont recherchés par le consommateur.

C'est ce que révèle notre enquête qui montre que la majorité des sondés :

- ☞ est inquiète de l'avenir du centre d'Angoulême
- ☞ souhaite que des mesures soient prises pour le dynamiser.

Propositions

- Développer un « coté village »
 - ✓ Retrouver une animation commerciale disparue
 - ✓ Favoriser l'implantation d'artisans
 - ✓ Encourager la venue de commerces de spécialités charentaises
- Répondre aux besoins du quotidien qui sont étalés sur toute la journée
 - ✓ Elargir les horaires d'ouverture des halles,
 - ✓ Favoriser l'implantation de commerces de bouche.

Point de vigilance

Angoulême est dans une situation difficile :

- ⇒ Un taux de vacance commerciale de 13 % en centre-ville qui ne fait qu'augmenter, le plateau étant plus fortement touché
- ⇒ un accroissement de 26 % en dix ans des commerces de moyenne et grande surfaces en périphérie alors que la population de Grand Angoulême n'augmentait que de 1 % sur la même période.

Une agglomération dynamique, c'est d'abord un centre dynamique, vivant et agréable.

Toutes les enquêtes d'opinion montrent que les Français plébiscitent le centre de leur ville. Toutes les études depuis dix ans font le même constat, relayé par de nombreux ouvrages : l'expansion des périphéries est l'un des éléments du déclin des centres.

La priorité doit être de redonner au commerce de proximité et en particulier celui du centre-ville toute sa place.

Alors que l'avenir de la planète passe par de nouvelles mobilités, des consommations maîtrisées avec des circuits « courts », le modèle actuel est en bout de course.

NB : la collectivité a saisi le Conseil de Développement sur le problème spécifique du commerce

UNE SIGNALÉTIQUE INNOVANTE ET EFFICACE POUR ATTIRER LE TOURISTE

« Va vers le touriste si tu veux qu'il vienne vers toi... »

C'est un fil rouge qui pourrait guider la proposition consistant à mettre en valeur le patrimoine du Plateau grâce à une signalétique innovante située à des endroits stratégiques et la création d'un parcours destiné aux touristes et aux habitants.

Propositions

- Mettre des panneaux sur les axes stratégiques en entrée d'agglomération et d'Angoulême : RN10, RN 141, la D 939 et D1000 (dans les 2 sens de circulation), route de Bordeaux, Saint-Cybard, gare etc. Ces panneaux pourraient donner des informations sur le patrimoine touristique et faire connaître la singularité d'Angoulême aux personnes de passage, leur donner envie de s'arrêter.
- Flécher différents parcours de visite (par exemple au départ de l'Hôtel de Ville) par de petits signaux lumineux ou de petites bulles posées par exemple au sol devant des lieux remarquables du Plateau. Il s'agit d'un repérage dans l'espace pour signifier qu'ici il faut s'arrêter et prendre le temps d'observer et de comprendre.
- Ce fléchage devrait correspondre avec une application dédiée comme celle sur le parcours des murs peints et donner toutes les explications nécessaires.
- S'appuyer sur l'expertise de Via Patrimoine.
- Prévoir des emplacements pour l'arrêt des bus qui accompagnent les touristes en visite sachant que leur stationnement de plus longue durée ne doit se faire que sur des parkings spécifiques.

Points de vigilance

La richesse patrimoniale du cœur d'agglomération saute aux yeux du visiteur venu à Angoulême, attiré par les festivals et animations de renommée nationale et internationale qui animent la cité.

Une fois sur place, il peut découvrir la multiplicité de l'offre touristique :

- *le patrimoine historique remarquable : remparts, hôtel de ville, cathédrale Saint Pierre, hôtel Saint Simon les halles etc. permettant à Angoulême de bénéficier d'un label ville d'art et d'histoire*
- *l'image et les activités autour de la bande dessinée,*
- *la Charente, l'eau et les anciennes activités papetières,*
- *les musées, le Fonds Régional d'Art Contemporain,*
- *les grandes manifestations : piano en Valois, musiques métisses, Gastronomades, circuits des remparts,*

Cette richesse est vécue comme un atout et donne le sentiment d'un cadre de vie à part. Cependant, celle-ci génère également une difficulté identitaire puisque chaque axe nécessite d'avoir un certain « savoir » pour être capable d'en faire l'éloge.

Un schéma de développement touristique est en cours d'élaboration l'échelle de l'Agglomération : outre le fait qu'il devrait apporter plus de cohérence et de compréhension pour mieux communiquer et faire la promotion du territoire, impliquer le citoyen revêt un enjeu particulier pour que chacun puisse en être l'ambassadeur.

REDONNER VIE AUX PLACES **REDONNER VIE AU CENTRE VILLE**

« Angoulême-plateau », c'est une vingtaine de places et placettes hétérogènes, dont plus de la moitié ¹ dans un état très dégradé, encombrées de voitures, dans un environnement urbain peu valorisé et où la vie a parfois disparu.

La requalification des places de la ville et du plateau en particulier, souhaitée par une large majorité de citoyens, doit être un élément essentiel, voire la clef de voûte d'une politique globale d'urbanisme au service de tous. Les places ne doivent plus être considérées comme lieu de stockage ou comme tuyau à voitures mais comme support de la vie sociale. Il s'agit donc de repenser chaque place dans sa fonction urbaine, comme espace ouvert, lieu de rencontres et d'échanges, lieu d'activités, de manifestations, de vie, etc

Propositions

- Associer les citoyens aux futurs projets de mise en valeur des places.
- Enlever les voitures et autres véhicules : libérer au maximum les places et les rendre aux piétons, habitants, touristes, imaginer des applications gratuites interactives pour smartphones afin de mieux comprendre le paysage et l'histoire de chaque place, de l'art éphémère, BD, murs peints, fontaines, des jeux pour enfants...
- Réaliser des aménagements de surface de qualité : diminution des surfaces bitumées, végétalisation, mobilier urbain design et convivial, etc
- Réhabiliter le bâti : voir fiche habiter et préserver
- Faire disparaître les réseaux aériens.
- Favoriser l'installation de commerces : voir fiche un plateau esprit village
- Relier les places entre elles par un réseau de rues qui seront piétonnisées.
- Installer, à proximité des places, des espaces de stationnement pour les vélos
- Développer l'installation de colonnes enterrées de collecte sélective de déchets et des toilettes publiques qui font défaut aujourd'hui.

¹ Places du Minage, Saint-Pierre, du Général Resnier, Louvel, du Palet, du Cdt Raynal, Fanfrelin, des Halles, du Petit Beaulieu, Beaulieu, de L'Eperon, Jean Faure ...

METTRE EN VALEUR LE JARDIN VERT ET VEGETALISER LE PLATEAU

Les espaces de verdure génèrent une multitude de bienfaits pour les populations citadines, le développement durable et l'économie locale.

Les espaces verts favorisent la santé des habitants en apaisant le stress et en encourageant les activités physiques.

Lieux de rencontres, les parcs, jardins et aires de loisirs renforcent le sentiment d'appartenance aux quartiers et plus largement à la communauté.

Véritables usines biologiques, les espaces de verdure contribuent naturellement à l'évacuation des eaux pluviales, ainsi qu'à la dépollution des eaux, de l'air et des sols.

Le plateau devrait être pris en compte dans la trame verte et bleue élaborée dans le cadre du SCOT.

Source : Rapport Cabinet ASTERES diffusé par l'observatoire des villes vertes

Propositions

JARDIN VERT

Le jardin vert nous a été présenté comme un lieu manquant d'attrait et peu sécurisé

- Consolider les abords pentus du parc par la plantation de végétaux pour retenir les sols, ainsi que le renforcement des parties du rempart qui s'écroulent.
- Procéder à la mise en lumière du rempart pour à la fois le mettre en valeur et améliorer la sécurité et la salubrité.
- Assurer régulièrement la propreté des lieux.
- Permettre aux nombreux élèves des établissements scolaires de profiter de leur pause-déjeuner dans un cadre agréable avec des bancs, des tables et des sacs poubelles sélectifs. Pourquoi pas, autoriser pour cela l'installation d'un camion-cantine et/ou d'une brasserie dans le jardin ou à proximité.
- Organiser des manifestations sur l'espace du théâtre de nature du jardin vert inoccupé sauf quelques jours en été pour des spectacles.

VEGETALISER LE PLATEAU

- Profiter de l'espace rendu libre par la destruction de bâtiments en ruine pour aménager des endroits conviviaux avec bancs, fontaines, jeux d'eau, jardin botanique éducatif, etc
- Adopter comme priorité la visibilité esthétique de la ville, tout en préservant le besoin de nature que l'on peut satisfaire avec des plantations d'arbres, y compris fruitiers, de végétaux de faible entretien dès que l'espace est suffisant.
- Abandonner les places minéralisées au profit de places végétalisées.

VIVRE ENSEMBLE : DU CIVISME MAIS PAS QUE...

Le « vivre ensemble » est une philosophie individuelle qui doit redevenir une réalité collective.

Selon Edgar Morin, « Pour changer la société, il faut d'abord changer les individus, mais pour changer les individus, il faut changer les institutions. La solution est donc de s'aider les uns les autres, certains acteurs de la société dirigeant leurs actions vers les individus, d'autres vers les institutions ».

La propreté urbaine est un enjeu majeur.

Propositions

- Donner à l'ensemble des agents municipaux la mission de faire remonter au service concerné les problèmes liés à la propreté.
- Equiper les véhicules de la ville et les agents pour que chacun puisse ramasser les petites ordures (poubelles, gants, pinces) ;
- Développer un service rapide de nettoyage des ordures, mégots, déjections, chewing-gums... ;
- Faire respecter les dates et heures de sortie des poubelles ;
- Adapter le ramassage des ordures aux activités professionnelles ;
- Augmenter les distributeurs de cani-poches, et les maintenir approvisionnés ;
- Inciter les employeurs à mettre des cendriers à disposition de leur personnel ;
- Rappeler aux riverains, quel que soit leur statut, que l'entretien du trottoir leur appartient ;
- Organiser le ramassage des déchets verts et des encombrants ;
- Sanctionner les manquements par des amendes dissuasives ;
- Installer des toilettes publiques en nombre suffisant et d'assurer leur entretien.

LES SERVICES DE SANTE, INDISPENSABLES SUR LE PLATEAU

Certains services de santé ont déserté le plateau pour s'implanter en périphérie.

Or la population vivant dans la zone du plan de sauvegarde est plus âgée que la moyenne communale (21,8% de 65 ans et plus contre 15,5% sur l'ensemble de la commune).

Il est donc indispensable que tous les composants des services de santé soient présents sur le plateau, facilement accessibles – voire regroupés - particulièrement pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Propositions

- Installer dans la zone du plan de sauvegarde une polyclinique ambulatoire qui disposerait de dentistes, kinésithérapeutes, médecins généralistes et spécialistes, infirmières, psychiatres, etc
- Mettre à disposition des professionnels de santé des locaux entièrement équipés avec éventuellement un secrétariat.
- Faire venir ces professionnels de santé :
 - ✓ Pendant les périodes de stages : logement gratuit avec engagement au service de la structure
 - ✓ Pendant la 1^{ère} année d'installation pas de loyer ni charges mais un engagement pour une période de 5 ans. Cette 1^{ère} année serait alors reportée et lissée sur les 4 années suivantes.

Le groupe-projet souhaite souligner les travaux d'un autre groupe du Conseil De Développement qui a travaillé de façon plus approfondie sur la thématique santé et dont les travaux sont remis également en mars 2018.

ECHANGER, TRAVAILLER ENSEMBLE

Les citoyens expriment désormais le souhait de prendre part au débat public : ils veulent être consultés, écoutés et pris en considération.

Ceci est d'autant plus prégnant que les citoyens restent méfiants quant aux institutions et aux élus en général. Pour eux, les actions se succèdent sans se compléter et ils n'arrivent pas à voir se dessiner une véritable vision politique qui puisse valoriser le secteur du centre-ville sur le long terme. Les citoyens expriment le souhait d'un renouvellement des formes de participation afin d'avoir un impact réel sur les décisions qui sont prises.

Lors des auditions, les citoyens ont repris à leur compte ce souhait et ont fait part des propositions suivantes :

- ✓ Accentuer la communication pour qu'elle soit plus présente, plus positive sur les atouts du secteur sauvegardé.
- ✓ Encourager et soutenir les initiatives visant à animer le secteur.
- ✓ Créer des lieux de vie et d'animation en ville.
- ✓ Tenir compte des avis et expériences des citoyens, usagers, en les associant et en les rendant actifs.

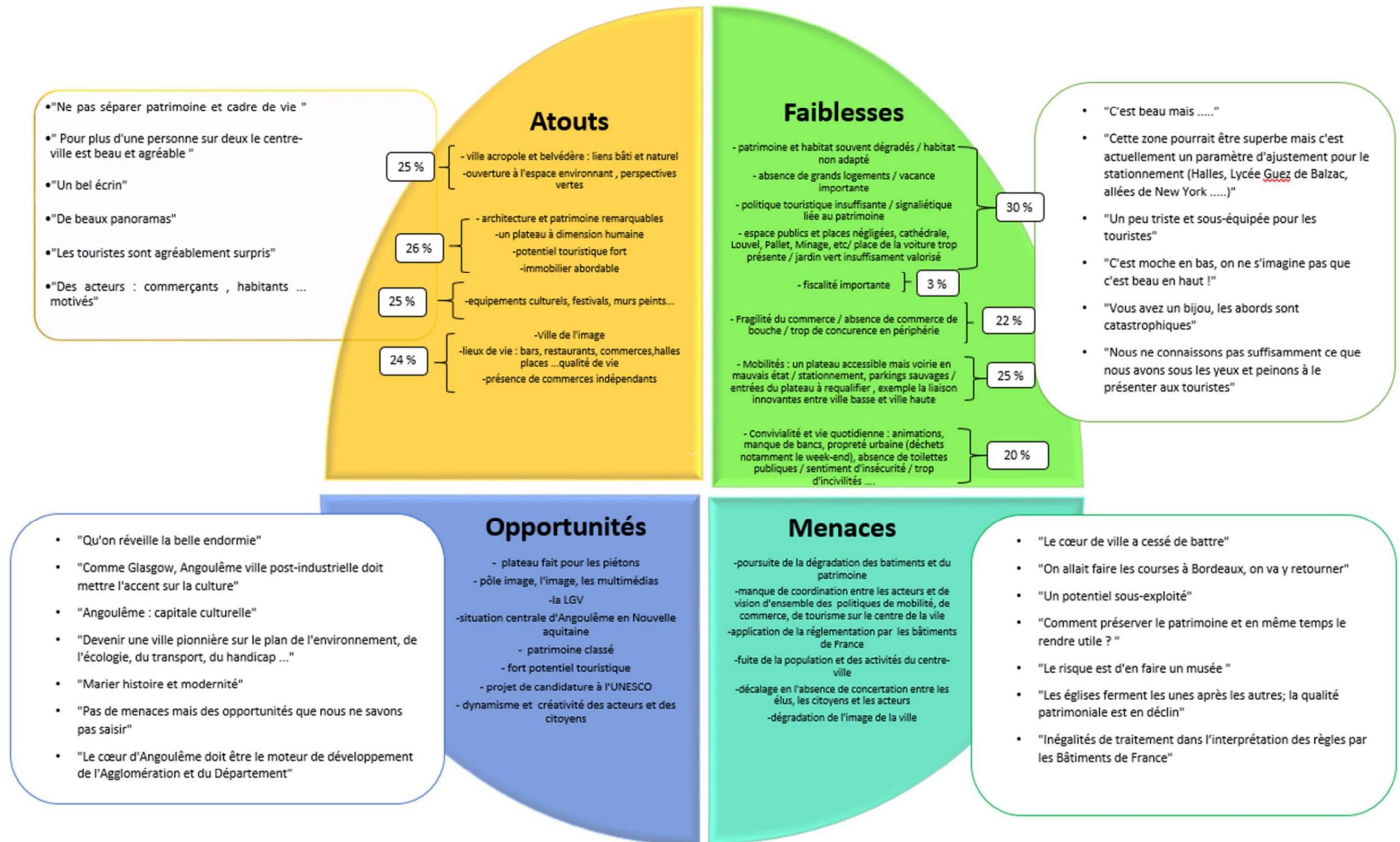
Propositions

- Favoriser les avis d'un panel de citoyens : permettre à des citoyens de donner leurs avis sur une question d'intérêt public
- Solliciter directement l'avis des citoyens avant la prise de décision par le biais notamment des comités de quartiers : des travaux ont été faits par les conseils de quartiers et des associations sur lesquels il est envisageable de s'appuyer ainsi que sur l'expérience d'usage des habitants du secteur.
- Solliciter le Conseil de Développement par des saisines en amont des projets

Favoriser cette participation citoyenne (information, consultation et concertation) permettra :

- ✓ d'impliquer davantage le citoyen aux projets qui le touchent dans son quartier
- ✓ d'être une aide à la décision
- ✓ d'éviter/atténuer le syndrome du « Not In My Back Yard » (pas dans mon jardin)
- ✓ de rapprocher l'élu du citoyen et de favoriser des lieux d'échange pour répondre aux attentes d'information et d'efficacité

Synthèse des auditions d'acteurs des 6 et 18 décembre et 353 questionnaires reçus



Conclusion

Une majeure partie des préconisations formulées par le Conseil de Développement rappelle les principes qui régissent la charte du Réseau international des villes du bien vivre (cittaslow), à savoir :

- ✓ Mise en valeur du patrimoine historique urbain ;
- ✓ Multiplication des zones piétonnières,
- ✓ Création de places publiques où l'on peut s'asseoir et converser paisiblement,
- ✓ Priorité aux transports en commun et autres transports non polluants,
- ✓ Règlement visant à limiter le bruit,
- ✓ Préservation et développement des produits régionaux,
- ✓ Développement des commerces de proximité,
- ✓ Etc

Sans aller jusqu'à la recherche d'obtention du label, nous constatons que les citoyens qui ont répondu au questionnaire, ainsi que les acteurs que nous avons rencontrés, partagent les préconisations favorisant le mieux vivre dans la ville.

Surtout, nous avons été impressionnés par la richesse des réponses, la très forte envie des habitants et des acteurs de voir le plateau « s'améliorer, s'embellir, conquérir de nouveaux habitants, de nouveaux commerces.... » et être relié avec les autres quartiers et communes de l'Agglomération.

Le groupe de travail se tient à la disposition des élus pour réfléchir sur un projet concret qui pourrait par exemple être l'aménagement d'une place (Louvel, Minage...).

Annexes :

- Annexe 1 : Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
- Annexe 2 : Démarche / méthodologie du groupe
- Annexe 3 : Composition du groupe-projet
- Annexe 4 : Fiche d'évaluation de l'avis
- Annexe 5 : Auditions / questionnaires

Annexe 1 : Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême



Angoulême, le 12 JUL 2017

Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi
Planification urbaine
Affaire suivie par Sylvina GORSKI
Tél. : 05 86 07 70 31
Réf. : JFD/SG/IM DC201703707

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DE GRANDANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME CEDEX

Objet : Saisine du Conseil de développement de l'agglomération d'Angoulême dans le cadre de l'Elaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme dans le site patrimonial remarquable de la ville d'Angoulême (anciennement dénommé « secteur sauvegardé »)

Mesdames les vice-présidentes, Messieurs les vice-présidents,

Par délibération en date du 17 février 2014, le conseil municipal de la ville d'Angoulême a demandé la création et la délimitation d'un secteur sauvegardé.

Après avis favorable de la commission nationale des secteurs sauvegardés sur le principe de création et sur la délimitation du périmètre, l'arrêté préfectoral du 27 février 2015 porte création et délimitation du secteur sauvegardé sur la commune d'Angoulême et prescrit la réalisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur afférent sur 80 hectares du plateau d'Angoulême et les glacis environnants.

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 16 juillet 2016, dans un souci de simplification a transformé les secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ainsi que les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le secteur sauvegardé d'Angoulême est donc transformé en site patrimonial remarquable régi par des règles d'urbanisme spécifiques, définies dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui tient lieu de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté du 11 mars 2015, le préfet a transféré la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

En application de l'article L.313-1 du code de l'urbanisme, le plan de sauvegarde et de mise en valeur relève de la compétence de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Afin de ne pas rendre caduques les procédures engagées avant tout transfert de compétence, la loi ALUR a introduit dans le code de l'urbanisme à l'article L.153-9, la possibilité de décider d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme engagée par une commune membre avant la date du transfert de compétence.

En application de cet article, la commune d'Angoulême a demandé à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême d'achever la procédure d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Toute correspondance doit être adressée à | 25, Bd Besson-Bey - CS 12320 - 16023 ANGOULÊME Cedex | contact@grandangouleme.fr
M. le Président de la Communauté d'Agglomération | Tél. 05 45 38 60 60 - Fax 05 45 38 60 59 | www.grandangouleme.fr

Annexe 1 : Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

Saisine du Conseil de développement

Suite à la publication de la loi NOTRÉ (article 88), le Conseil de développement doit être saisi pour tout document de prospective et de planification résultant du projet de territoire.

Au-delà de cet aspect réglementaire, le Conseil de Développement étant un acteur majeur de démocratie participative sur notre territoire, l'agglomération à cœur de le solliciter pour chaque document de prospective, comme ce fut le cas pour le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou le contrat de ruralité.

Dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur, l'agglomération de GrandAngoulême et la commune d'Angoulême souhaitent saisir le conseil de développement sur le rôle moteur du PSMV d'Angoulême sur l'attractivité du territoire de toute l'agglomération. Le conseil de développement est donc invité à donner sa vision d'ensemble du site patrimonial remarquable et d'observer les liens existants ou à venir entre le plateau d'Angoulême et les 38 communes de l'agglomération.

De plus, Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur va définir des règles et des orientations d'aménagement et de programmation sur des thématiques variées (le bâti, les espaces publics, les déchets, les commerces...). Le conseil de développement pourra effectuer ses observations sur différentes thématiques plus spécifiques au périmètre du secteur sauvegardé, comme des propositions sur la thématique de l'articulation du commerce de centre-bourg, du commerce de quartier et des commerces en périphérie.

Pour intégrer les travaux du Conseil de Développement au calendrier du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, l'idéal serait qu'une première restitution puisse être réalisée avant le mois de décembre 2017.

Nos services, l'ensemble du conseil communautaire et moi-même restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires relatives au sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les vice-présidentes, Messieurs les vice-présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Jean-François DAURE

Annexe 2 : Démarche / méthodologie du groupe

	Réunions	Objectifs
2017	7 réunions : Septembre à décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du groupe-projet - Rencontre du cabinet Blanc et Duche chargé du PSMV et des techniciens de la commune d'Angoulême - Définition des principaux axes de travail et choix de la méthodologie - Préparation des auditions et des questionnaires à envoyer - 13 auditions d'acteurs réalisées et 353 questionnaires reçus
2018	6 réunions : Janvier à mars	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des auditions et des questionnaires - Rédaction d'une grille AFOM / finalisation des constats et enjeux - Rencontre de Pascal Monier élu de la commune d'Angoulême en charge de l'urbanisme, de Mme Blanc du bureau d'études et des techniciens de la ville et de l'Agglomération - Finalisation des propositions et des actions concrètes : fiches-projets - Finalisation des propositions et rédactions de l'avis

Annexe 3 : Composition du groupe-projet

NOM	PRENOM	ORGANISME
ALLAFORT	Dominique	Citoyen
BARBARA	Marc	Citoyen
CRUSILLEAU	Cyril	Citoyen
DE TERNAY	Aude	Luxor Ligthing
DISCOUR	Gérard	Citoyen
FORGET	Pierre	Citoyen
FREBOEUF	Laurent	Citoyen- Co- animateur
GACHET-FOUGERE	Nancy	Citoyenne
GALLAIS-TILLY	Véronique	Citoyenne
GALTAUD-PIERRE	Corinne	UNSA- Rapporteuse
GOUEDO	Philippe	Représentant de la Commune d'Angoulême
HAIMOUD	Mohamed	Citoyen
JOMBART	Tatiana	Citoyenne – Co-animatrice
LANDIER	Emmanuelle	SAS Baticonsultants
PAQUIER	Jean Noël	Représentant de la Commune de Fléac- Rapporteur

Annexe 4 : Fiche d'évaluation : modalités de suivi et d'évaluation de la contribution

Le Conseil de Développement, sur l'ensemble de ses travaux, a souhaité mettre en place «un droit de suite».

Pour ce faire, il préconise une fiche d'évaluation qui lui permet au cours de la durée du mandat, de suivre et d'évaluer la manière dont la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême et ses acteurs se sont appropriés chaque avis ou contribution du Conseil de Développement.

Court terme
<ul style="list-style-type: none"> - Réponse de GrandAngoulême et de la commune sur l'avis du CDD - Document finalisé du PSMV - Poursuite des travaux du CDD implication sur un projet concret / Ex : aménagement d'une place
Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre des actions proposées par le CDD - Analyse des résultats des politiques conduites - Concertation citoyenne et co-construction des politiques publiques
Long terme
<ul style="list-style-type: none"> - Retour des habitants dans le centre-ville, dynamique commerciale, rénovation des bâtiments, baisse de la vacance, politique touristique

Annexe 5 :

Sur la base du questionnaire joint en annexe :

353 personnes ont répondu

Annexe 5-1 : Représentativité de l'échantillon

Annexe 5-2 : Qui va sur le plateau ?

Annexe 5-3 : Pourquoi allez-vous sur le plateau ?

Annexe 5-4 : Quel est, pour vous, le principal atout de notre centre – ville ?

Annexe 5-5 : Comment trouvez-vous le centre d'Angoulême ?

Annexe 5-6 / 5-7 : Comment allez-vous en centre-ville ? Venant de l'extérieur, trouvez-vous le plateau accessible ?

Annexe 5-8 : Vous n'habitez pas sur le plateau, qu'est-ce qui vous ferait y habiter ?

Annexe 5-9 : Mise valeur du plateau : orientations des propositions principales

Annexe : Questionnaire envoyé

Conseil de Développement - Groupe - projet "Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial de la Ville d'Angoulême"

Depuis février 2014, un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable du plateau d'Angoulême est élaboré. Il couvre les 80 hectares que constitue le plateau d'Angoulême et ses abords. Dans le cadre de cette démarche et avant son adoption prévue en 2018, GrandAngoulême et ses Ville d'Angoulême ont saisi le Conseil de Développement afin qu'il donne une vision d'ensemble de ce site patrimonial remarquable et qu'il observe les liens existants et à venir entre le plateau les 38 communes de l'agglomération, et le reste du département.

Le groupe - projet qui travaille à la rédaction d'un avis pour janvier 2018 a souhaité vous associer largement en vous proposant de répondre au questionnaire qui suit.

Cet avis sera à votre disposition début 2018 sur le site internet du Conseil de Développement (www.codevgrandangouleme.fr)

Ce questionnaire va prendre 10 minutes de votre temps !
Merci pour vos réponses qui vont nous permettre d'enrichir nos propositions.

Date limite 14 décembre 2017

*Obligatoire

Questions

1. Allez-vous sur le plateau d'Angoulême : *

Une seule réponse possible.

- Régulièrement
 De temps en temps
 Rarement

2. Pourquoi allez-vous sur le plateau ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Pour travailler
 Pour faire des études
 Pour faire des courses
 Pour vous promener
 Pour des visites ou activités culturelles
 Pour des raisons médicales
 Pour des raisons administratives
 Pour aller au restaurant, boire un verre

3. Autres - précisez? *

4. Quel est, pour vous, le principal atout de notre centre-ville ? *

Une seule réponse possible.

- Son patrimoine
- Ses entreprises
- Ses commerces, bars, restaurants ...
- Ses manifestations, spectacles, festivals ...
- Son environnement naturel, les paysages ...
- Son offre d'équipements, de services, de loisirs...

5. Autres - précisez ? *

6. Et ses principaux défauts ? En citer 3 maximum *

7. Trouvez-vous le centre d'Angoulême ... *

Plusieurs réponses possibles.

- Attractif
- Mis en valeur
- Beau et agréable
- Accessible
- Touristique
- Avec assez de commerces
- Moderne

8. Autres - précisez ? *

9. Comment allez-vous au centre - ville ? *

Une seule réponse possible.

- A pied
- A bicyclette
- En voiture
- En bus

10. **Autres - précisez ? ***

11. **Venant de l'extérieur, trouvez-vous le plateau facilement accessible ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

12. **Sinon pourquoi ? ***

13. **Si vous n'habitez pas sur le plateau, qu'est-ce que vous ferez y habiter ? ***

14. **Pour mettre en valeur le plateau, quelle seraient vos propositions ? ***

Une seule réponse possible.

- En protégeant le patrimoine et les espaces publics
 En innovant dans la construction et la rénovation des habitations et/ou bâtiments publics
 En pensant un urbanisme respectant l'environnement
 En augmentant la propreté
 En développant le commerce
 En développant l'animation
 En aménageant des liaisons entre le centre - ville et les autres quartiers

15. **Quelle(s) autres proposition(s) feriez-vous pour améliorer, développer, mettre en valeur, faire mieux connaître le centre-ville d'Angoulême ? ***

16. **En une phrase, comment imaginez-vous le plateau d'Angoulême en 2050 ? ***

17. **merci d'avoir répondu à ce questionnaire !**

Qui êtes vous ?

18. Etes -vous ? *

Une seule réponse possible.

- Femme
 Homme

19. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous? *

Une seule réponse possible.

- 18-25 ans
 25-45 ans
 45-65 ans
 plus de 65 ans

20. Vous résidez ! *

Une seule réponse possible.

- Sur le plateau d'Angoulême
 A Angoulême
 Dans l'Agglomération (hors Angoulême)
 Sur le reste du département de la Charente (hors Agglomération)



21. Vous êtes *

Une seule réponse possible.

- Actif
 Retraité
 Étudiant

22. Vous êtes membre du Conseil de Développement ? *

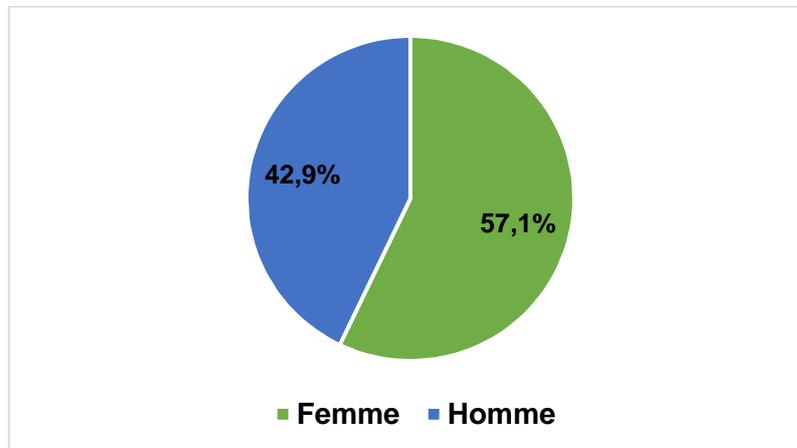
Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

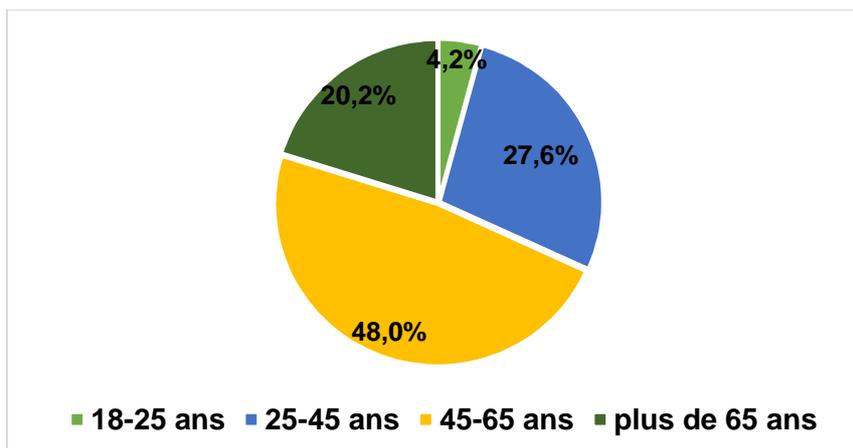
Annexe 5 :

Annexe 5-1 : Représentativité de l'échantillon (questions 18, 19 et 20)

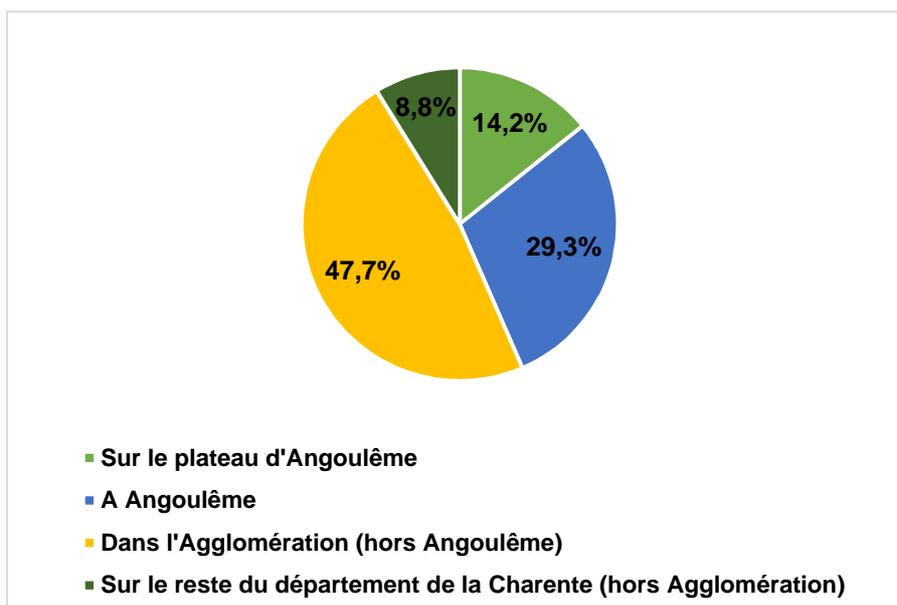
REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON



DANS QUELLE TRANCHE D'AGE VOUS SITUEZ-VOUS ?



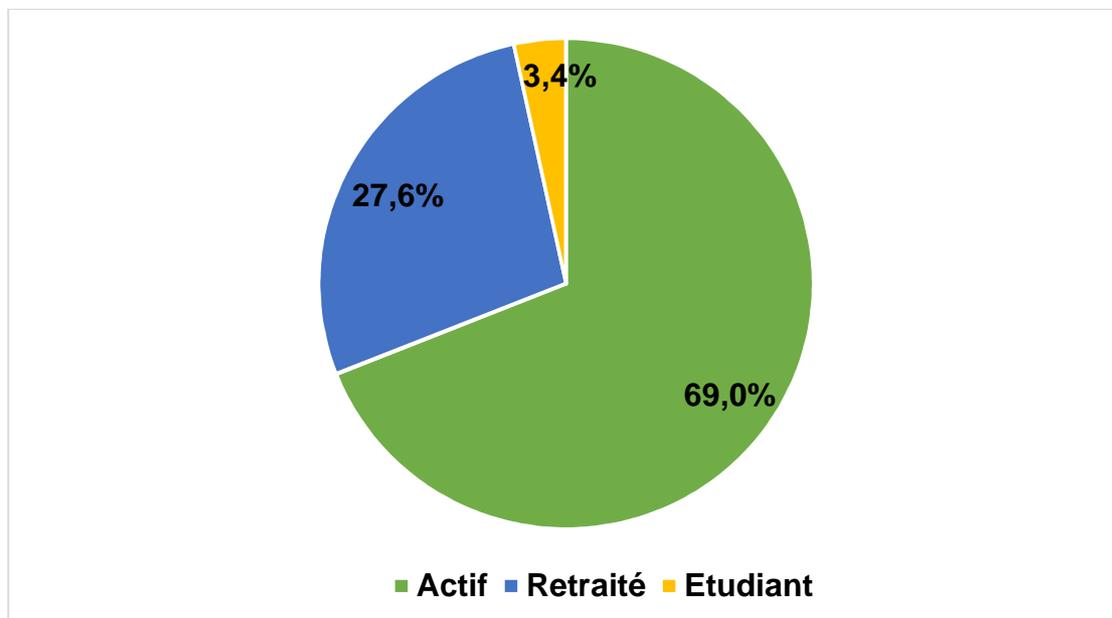
VOUS RESIDEZ...



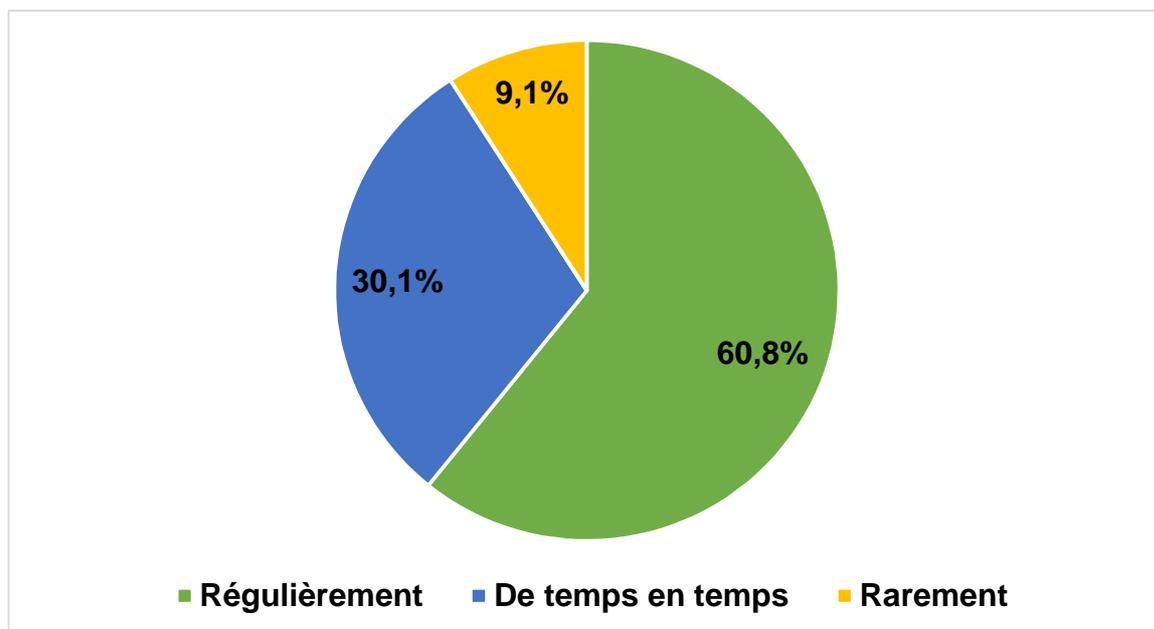
Annexe 5 :

Annexe 5-2 : Qui va sur le plateau ? (question : 1)

QUI VA SUR LE PLATEAU ?

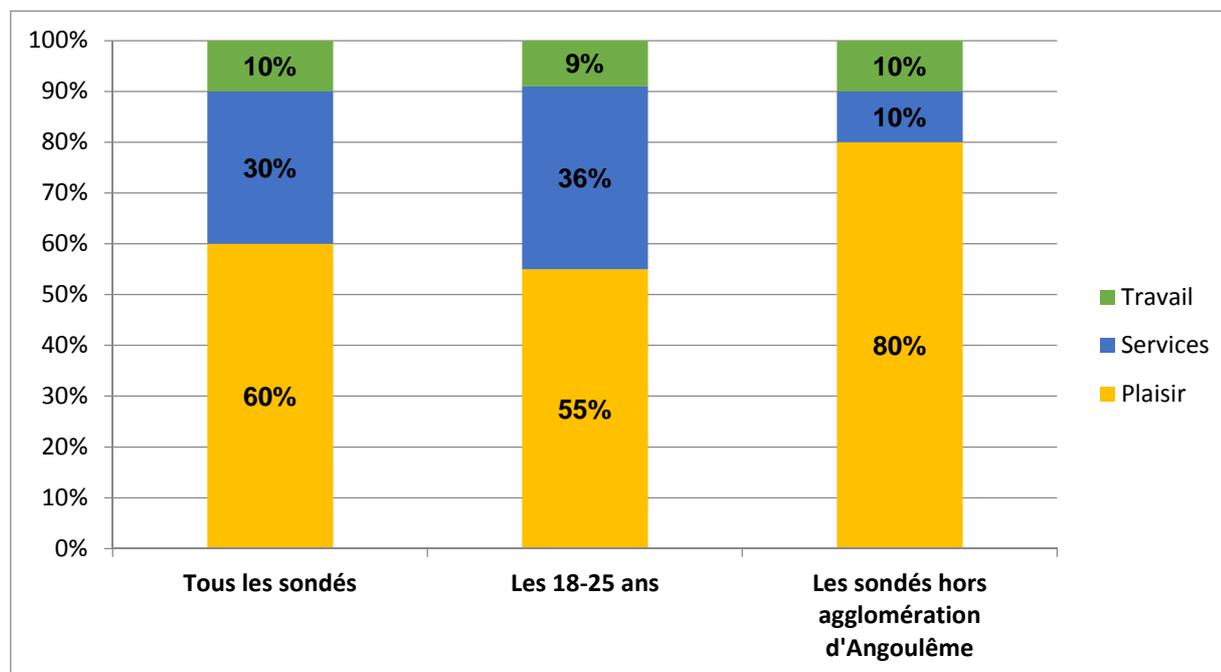


ALLEZ-VOUS SUR LE PLATEAU D'ANGOULEME... ?



Annexe 5 :

Annexe 5-3 : Pourquoi allez-vous sur le plateau ?



PLAISIR : restaurants, bars, voir des amis, activités culturelles, se promener, visiter, etc.

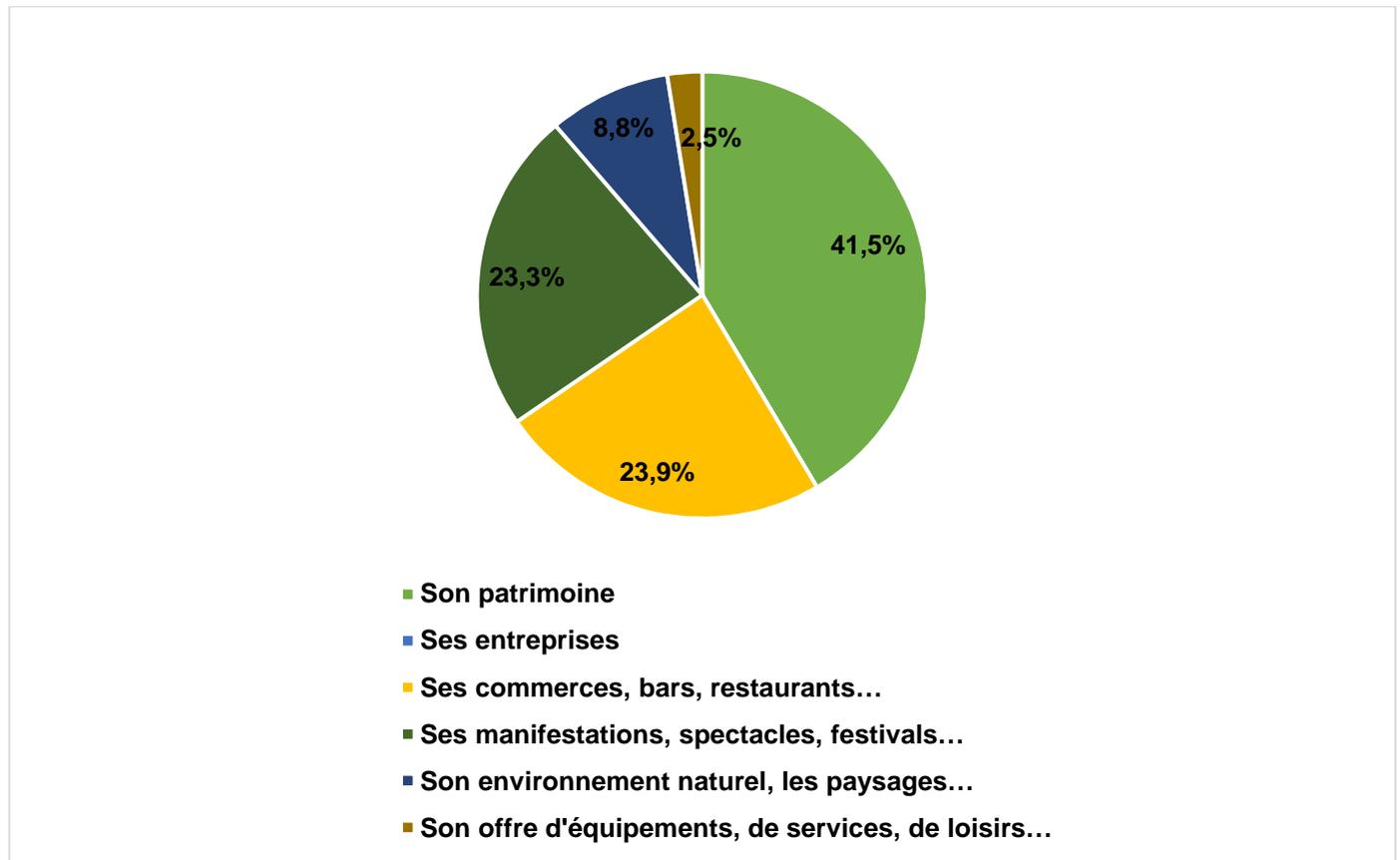
SERVICES : soins, achats, administrations, banques, justice, etc

TRAVAIL : étude, activité professionnelle

Quel que soit l'âge ou l'origine géographique, ce sont les activités dites de « PLAISIR» qui attirent le plus, et ce, de façon accentuée chez le 18-25 ans.

Annexe 5 :

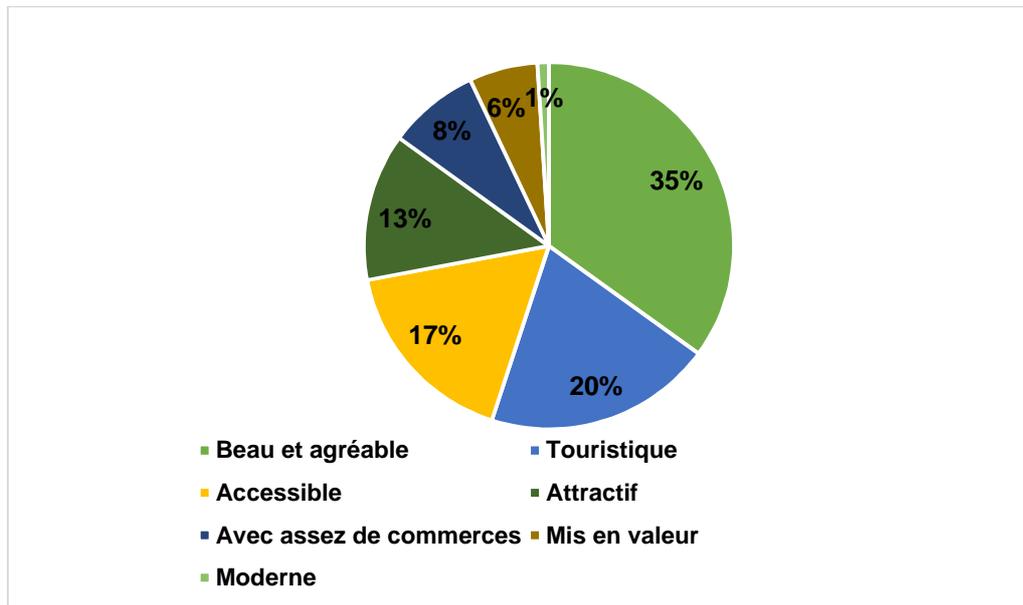
Annexe 5-4 : Quel est, pour vous, le principal atout du centre – ville ? (question 4-5)



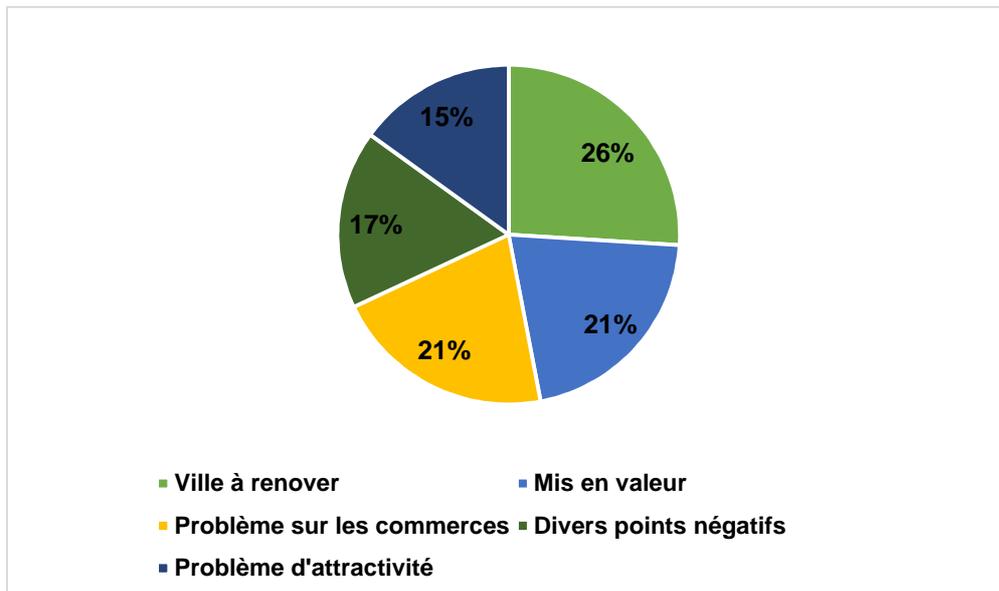
Annexe 5 :

Annexe 5-5 : Comment trouvez-vous le centre d'Angoulême ? (Questions 6, 7 et 8)

COMMENT TROUVEZ-VOUS LE CENTRE D'ANGOULEME ? *Choix parmi 7 mots*



COMMENT TROUVEZ-VOUS LE CENTRE D'ANGOULEME ? *Question ouverte*



VILLE A RENOVER: « à l'abandon », « pas mis en valeur », « manque d'aménagements pour vélo », « bruyant », « sale »...

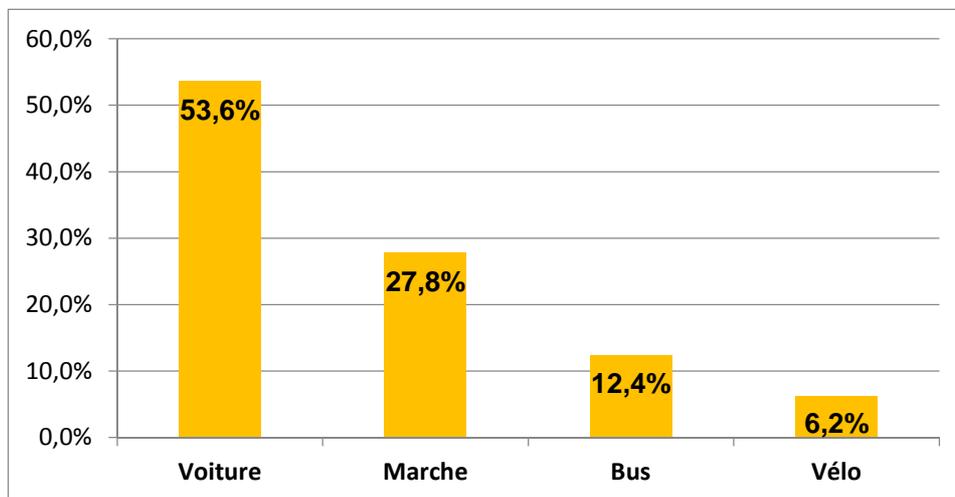
MIS EN VALEUR : « exceptionnel », « sympathique », « beau », « fantastique », « paysages extraordinaires »

COMMERCES : « trop de commerces défaillants », « manque de diversité », « trop de zones périphériques »

ATTRACTIVITE : « triste », « mort »

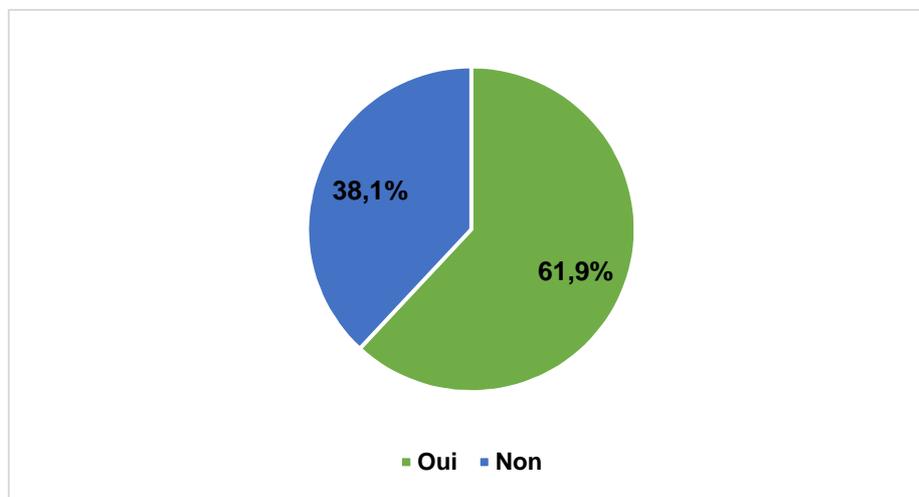
Annexe 5 :

Annexe 5-6 : Comment allez-vous en centre – ville ? (Questions 9 et 10)



Annexe 5 :

Annexe 5-7 : Venant de l'extérieur, trouvez-vous le plateau accessible ? (Questions 11 et 12)

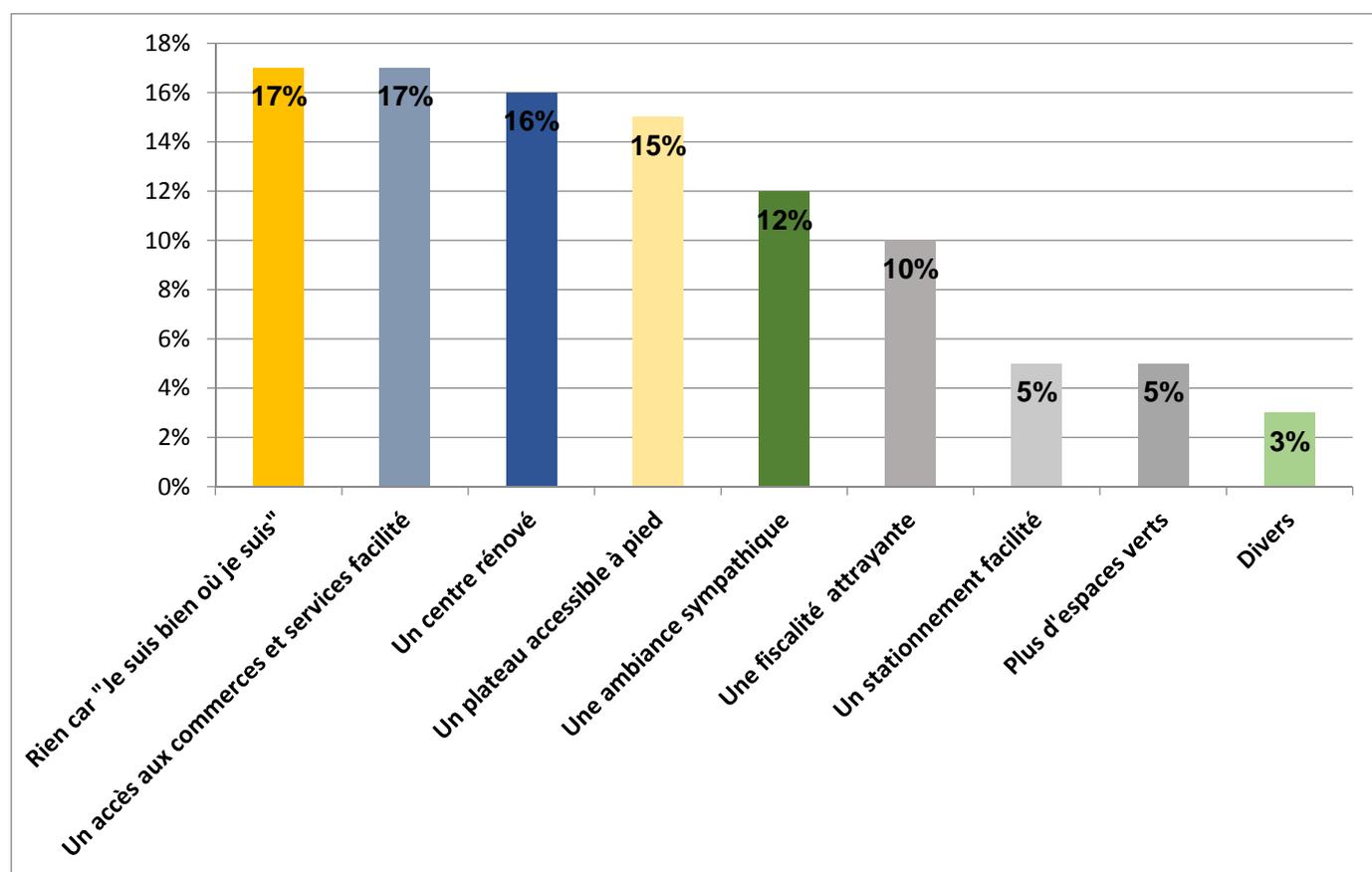


"Si non, pourquoi ?" :

- Circulation difficile
- Cohabitation compliquée entre piétons, voitures, bus et cycles.
- Pollution de l'air non négligeable aux heures de pointe.
- Se référer à la fiche un plateau en mode zéro voiture et le point de vigilance concernant le stationnement.

Annexe 5 :

Annexe 5-8 : Si vous n'habitez pas sur le plateau, qu'est-ce qui vous ferait y habiter ? (Question 13)



UN CENTRE RENOVE : « des immeubles réhabilités », « des logements plus adaptés aux besoins actuels des familles », « une plus grande offre »

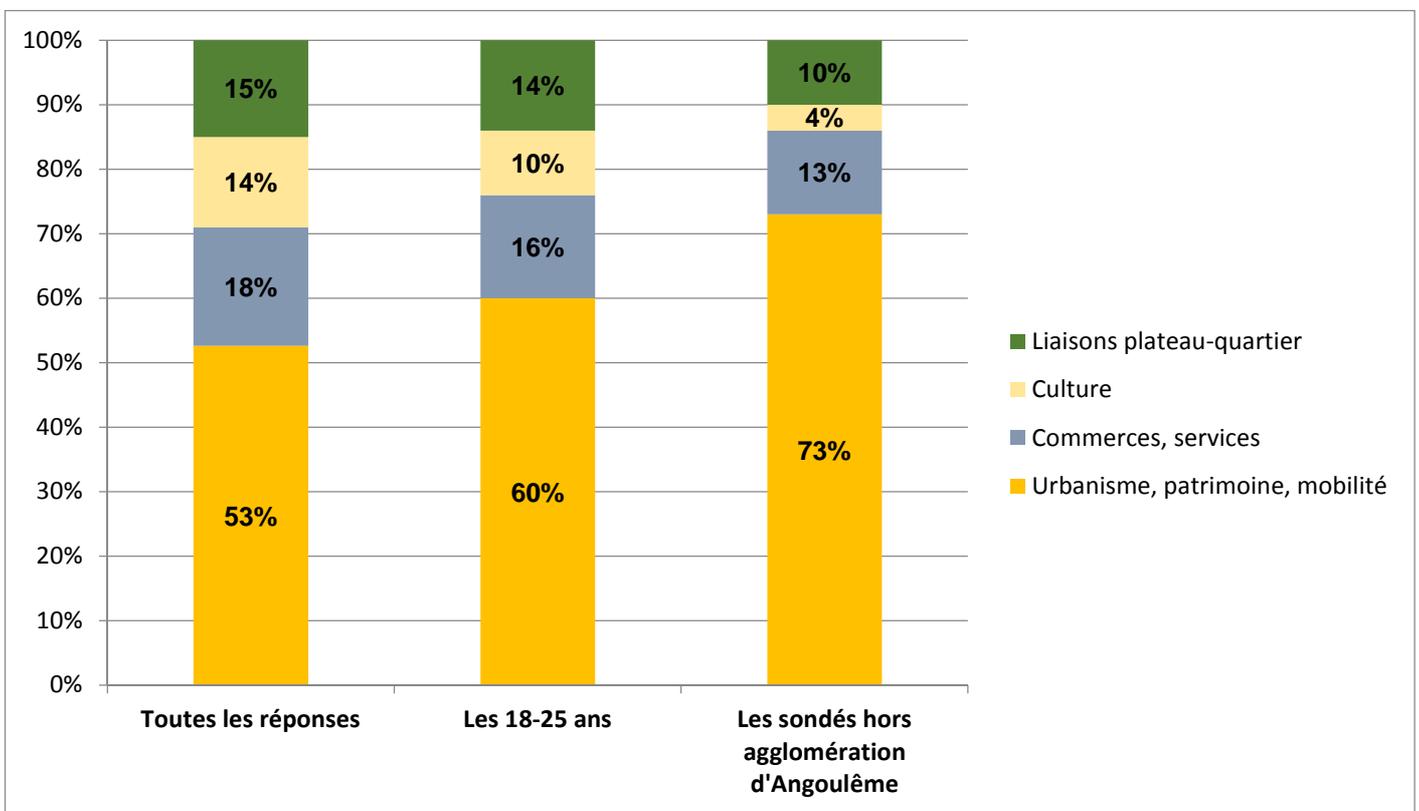
UN PLATEAU ACCESSIBLE A PIED : « moins de voitures », « plus de pistes cyclables et de transports doux », « plus de place pour les piétons »

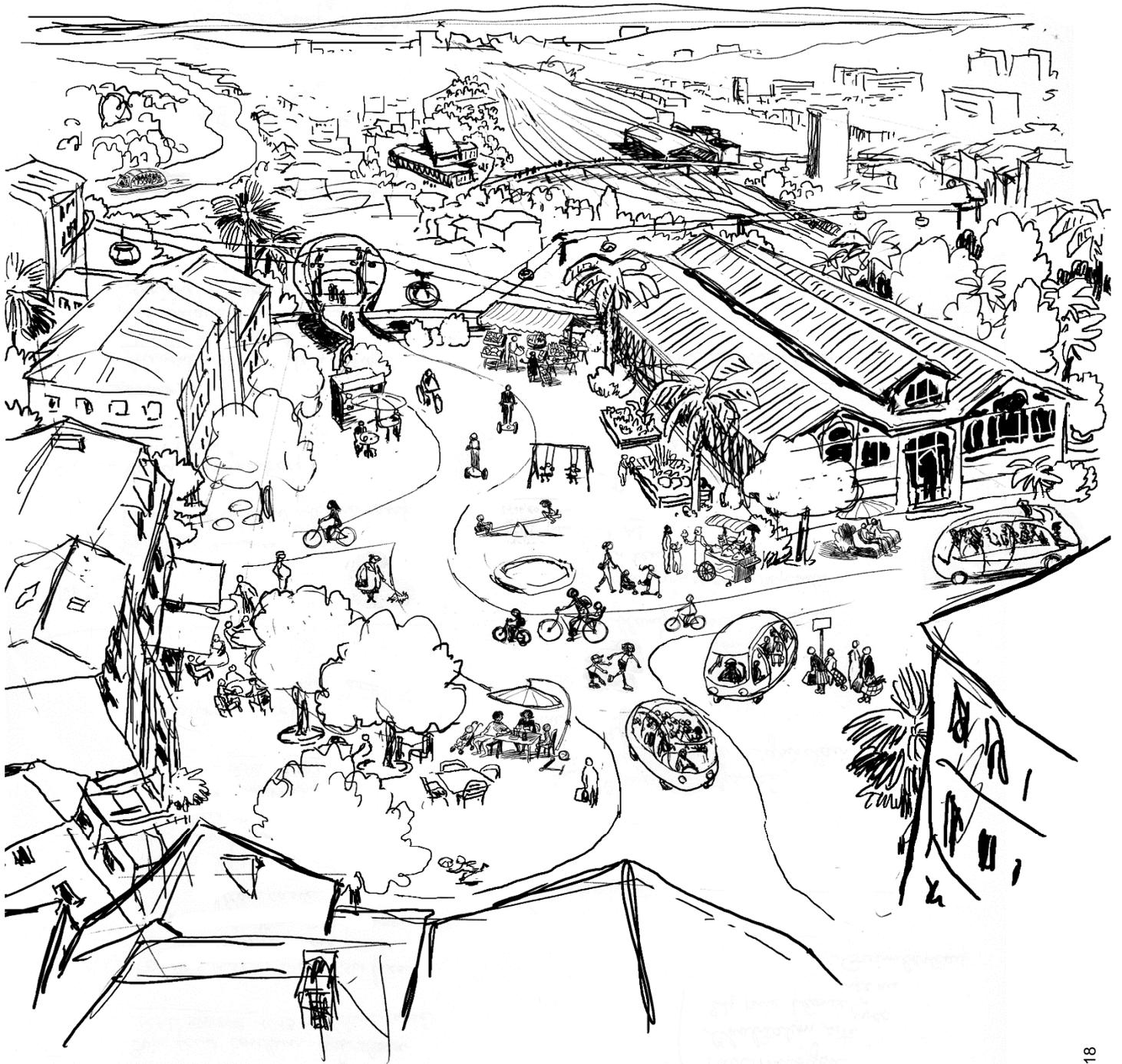
UNE AMBIANCE SYMPATHIQUE : « un cœur de ville à taille humaine avec une forte place pour la culture »

DIVERS : « sécurité », « santé »

Annexe 5 :

Annexe 5-9 : Mise en valeur du plateau : orientations des propositions principales (Questions 14 et 15)





Les dessins ont été réalisés par
Olivier THOMAS Illustrateur
d'Angoulême

25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 93 08 28
Courriel : conseildedevveloppement@grandangouleme.fr
Site internet : www.codevgrandangouleme.fr